



**MINISTRE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

**BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice**

**AGENCE NATIONALE POUR LA SECURITE SANITAIRE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ALIMENTATION,
DU TRAVAIL ET DES PRODUITS DE SANTE**

COMMUNIQUE
Fiche d'alerte 001/2023/ANSSEAT

**Suspicion de présence sur le marché d'huiles alimentaires issues de la transformation
d'huiles de vidange**

L'Agence nationale pour la sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT) a été saisie à propos de suspicions relatives à la présence sur les marchés burkinabè d'huiles alimentaires produites à partir de la transformation d'huiles de vidange des moteurs.

Il s'agit d'une pratique répréhensible qui doit être traitée avec toute la rigueur au regard de l'effet toxique de nature cancérigène de ce type de produit.

En attendant d'attester de la véracité de ces suspicions et au regard des risques encourus, l'ANSSEAT appelle l'ensemble de la population à la vigilance et à dénoncer d'éventuels commerçants qui s'adonneraient à de telles pratiques nuisibles pour la santé publique.

Pour toute information relative à cette problématique, veuillez contacter les services de l'ANSSEAT au numéro de téléphone suivant: (226) 25 37 32 32.

Le Directeur général

Pr Elie KABRE

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
Chevalier de l'Ordre des palmés académiques*



COMMUNIQUE

Fiche d'alerte 002/2023/ANSSEAT

Suspicion de présence de formol dans les poissons vendus sur le marché au Burkina Faso

L'Agence nationale pour la sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT) a été saisie à propos de suspicions relatives à la présence de formol dans des poissons frais vendus sur les marchés du Burkina.

Ce formol serait utilisé pour la conservation du poisson pendant le transport et le stockage pour suppléer à un dispositif de froid défaillant ou inexistant.

La consommation de poissons contaminés par le formol présente des risques pour la santé de la population.

En attendant d'attester de la véracité de ces suspicions et au regard des risques encourus, l'ANSSEAT appelle l'ensemble de la population à la vigilance et à dénoncer d'éventuels commerçants qui s'adonneraient à de telles pratiques nuisibles pour la santé publique.

Pour toute information relative à cette problématique, veuillez contacter les services de l'ANSSEAT au numéro de téléphone suivant : (226) 25 37 32 32.

Le Directeur général



Pr Elie KABRE

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
Chevalier de l'Ordre des palmes académiques*

